



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 mai 2018



LDC retenu par Le Tribunal de Commerce de Rennes pour son Offre de reprise partielle des actifs et des activités du Groupe Doux

Sablé-sur-Sarthe, le 18 mai 2018 - Le Groupe LDC (FRFR0013204336 – LOUP) annonce avoir été retenu par le Tribunal de Commerce de Rennes pour son offre de reprise partielle des actifs et des activités du Groupe Doux. Le Groupe avait déposé cette offre le 29 mars 2018 dans le cadre d'une conciliation ouverte avec la société.

L'Offre prévoit, en ce qui concerne LDC, la reprise de 290 salariés dont 79 sous conditions de mobilité sur un site de proximité. 247 reclassements de proximité sont également proposés au sein du Groupe LDC. 60 M€ seront investis dans le cadre de ce plan.

A Châteaulin, le plan prévoit la construction d'un nouveau site industriel d'abattage et de découpe de volailles dédié aux marchés industriels (PAI) et de la restauration. Dans cette perspective un investissement industriel de 55 M€ est programmé.

A l'horizon 2020, ce site devrait employer 250 collaborateurs pour une capacité d'abattage de 400 000 poulets par semaine. Ce projet industriel s'inscrit parfaitement dans le cadre de la stratégie volontaire menée par le Groupe de reconquête des Importations.

L'ancien site a été cédé au principal client du Groupe Doux, Al Munajem, pour la gestion des activités « surgelé » dédiées au grand export, métier historique du site, sous le nom de « France Poultry ».

LDC reprendra également le site de produits élaborés de Quimper et l'intégralité de ses salariés. Un investissement de 5 M€ est programmé afin de renforcer la compétitivité du site sur les marchés internationaux.

Sur les activités amont l'Offre prévoit le maintien des activités et des éleveurs en Bretagne comme en Vendée. En Bretagne, une société mixte Yer-Breizh sera créée dont les actionnaires (LDC Amont, Al Munajem, Triskalia, Terrena et Région Bretagne) assureront les approvisionnements.

En Vendée, la reprise de la totalité des activités aliment et d'élevage ainsi que de ses salariés est prévue au travers de la société Huttepain Vendée. Dans ce cadre, un accord a été conclu entre Terrena et LDC.

Tous les éleveurs pourront être accueillis dans les organisations d'élevage des deux Groupes.

Enfin pour le site de Chantonnay, sans repreneur à ce jour, le Groupe LDC offrira à l'ensemble des salariés du site un poste sur des unités de la société Arrivé Maître Coq (filiale du Groupe LDC) implantées dans un rayon de moins de 25 kilomètres.

La décision du Tribunal de Commerce de Rennes sera effective à compter du mardi 22 mai 2018, minuit.

Avec cette décision, LDC réaffirme sa volonté de proposer une nouvelle ambition à la filière avicole française combinant reconquête des importations, exigences de compétitivité et défense de l'emploi et des produits français. Cette ambition est confortée par l'engagement des acteurs de la filière et la mobilisation des pouvoirs publics, du CIRI et des Régions Bretagne et Pays de Loire.



CONTACTS

Laurent Raimbault

*Directeur Administratif et Financier
02 43 62 70 00*

Laurent.raimbault@ldc.fr

Stéphane Ruiz

*Directeur Associé
01 56 88 11 11
sruiz@actifin.fr*

Presse

Jennifer Jullia
*01 56 88 11 19
jjullia@actifin.fr*